CIBV

SAS Carbon Ingen'R Bugeat Viam

7 rue Columbia - Parc Ester

87068 LIMOGES

Création d'une unité de pellets et de bois torréfiés

Plaines de Plazanet

19170 VIAM

5 - Dossier paysage

"Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande du permis de construire. Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction"
Le Maître d'Ouvrage, devra obligatoirement faire établir une étude géotechnique avant tous travaux, ainsi que l'étude pour la RT2012

PC

Pièces complémentaires
PC 019 284 17 M0002

Modifications

N°	Date	Nature

NICOLAS VALADE
ARCHITECTE DPLG n°S01025
EURL Nicolas VALADE
10 Bd Victor Hugo - 19 200 Ussel
Tél.: 06.77.85.46.20
Email: archi.valade@orange.fr
N° SIRET: 493 941 819 000 10
Code APE 742 A

PC 04
PC 06
PC 07
PC 08

Vu et approuvé le 25 août 2017

Le maitre d'ouvrage

CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM - CIBV
Parc Ester - 7 rue Columbia
87280 LIMOGES
RCS Limoges 820 114 122

Le maitre d'œuvre

NICOLAS VALADE
ARCHITECTE DPLG n°S01025
EURL Nicolas VALADE
10 Bd Victor Hugo - 19200 USSEL
Tél. portable: 06 77 85 46 20
SIRET: 493 941 819 00010

CIBV

SAS Carbon Ingen'R Bugeat Viam

7 rue Columbia - Parc Ester

87068 LIMOGES

Création d'une unité de pellets et de bois torréfiés

Plaines de Plazanet

19170 VIAM

Pièces graphiques
Volet paysager

"Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande du permis de construire. Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction"
Le Maître d'Ouvrage, devra obligatoirement faire établir une étude géotechnique avant tous travaux, ainsi que l'étude pour la RT2012

PC

Pièces complémentaires

PC 019 284 17 M0002

Modifications		
N°	**Date**	**Nature**

NICOLAS VALADE

ARCHITECTE DPLG n°S01025

EURL Nicolas VALADE
10 Bd Victor Hugo - 19 200 Ussel
Tél.: 06.77.85.46.20
Email: **archi.valade@orange.fr**
N° SIRET: 493 941 819 000 10
Code APE 742 A

Vu et approuvé le 10 juillet 2017

Le maitre d'ouvrage

CARBON INGEN'R BUGEAT VIAM - CIBV
Parc Ester - 7 rue Columbia
87280 LIMOGES
RCS Limoges 820 114 122

Le maitre d'oeuvre

NICOLAS VALADE
ARCHITECTE DPLG n°S01025
EURL Nicolas VALADE
10 Bd Victor Hugo 19200 USSEL
Tél. portable: 06 77 85 46 20
SIRET: 493 941 819 00010

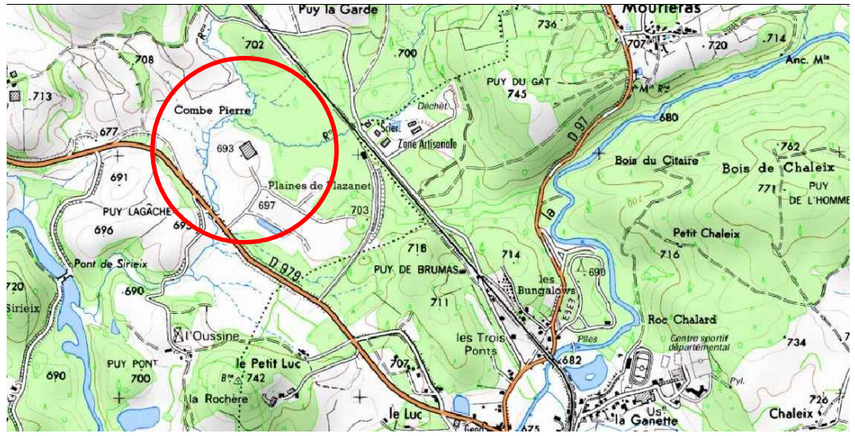

Plan de situation
Ech.: Non définie

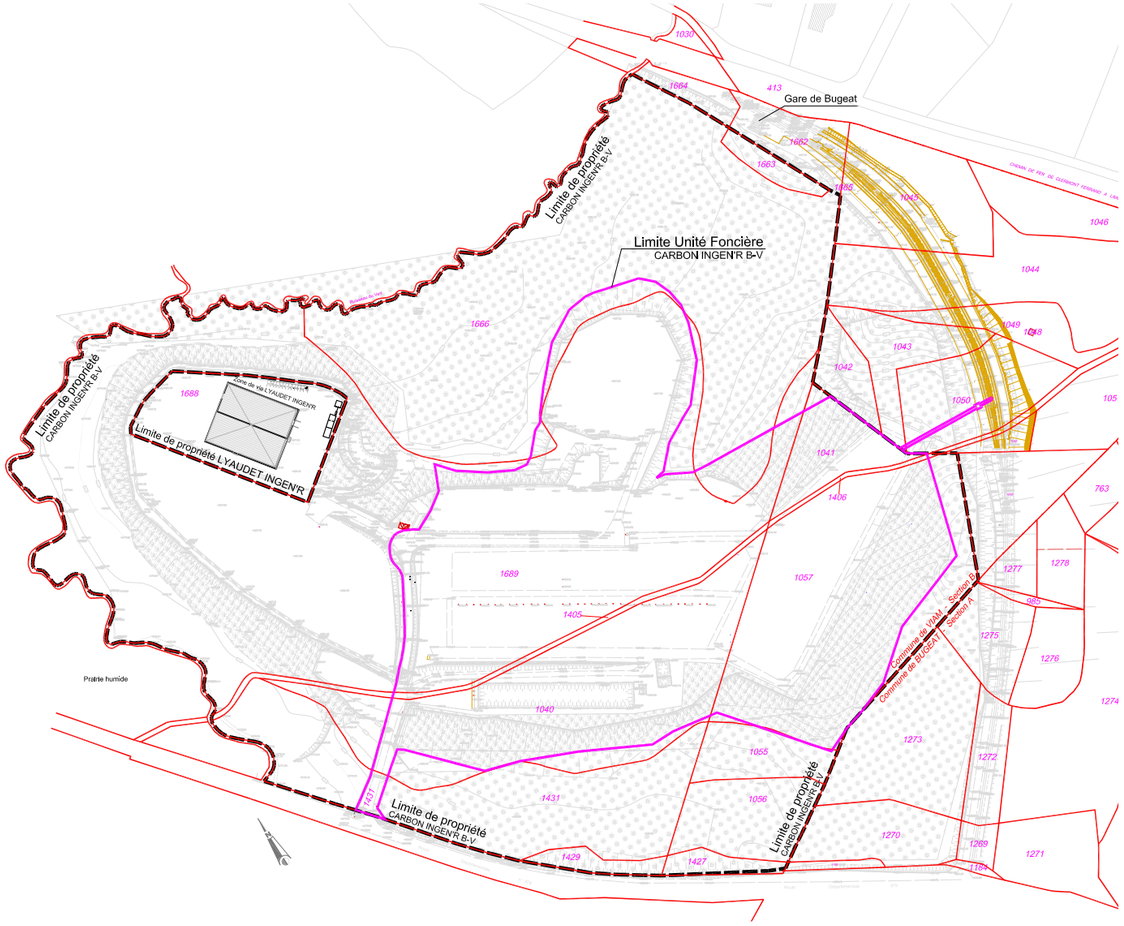

Extrait cadastral
Ech.: 1/5000ème
Section B, parcelles n°1040, 1041, 1043, 1050, 1405, 1406, 1431, 1657, 1666 et 1689
Surfaces: 116 154 m²

Plan de situation - Cadastre

N

PC 1

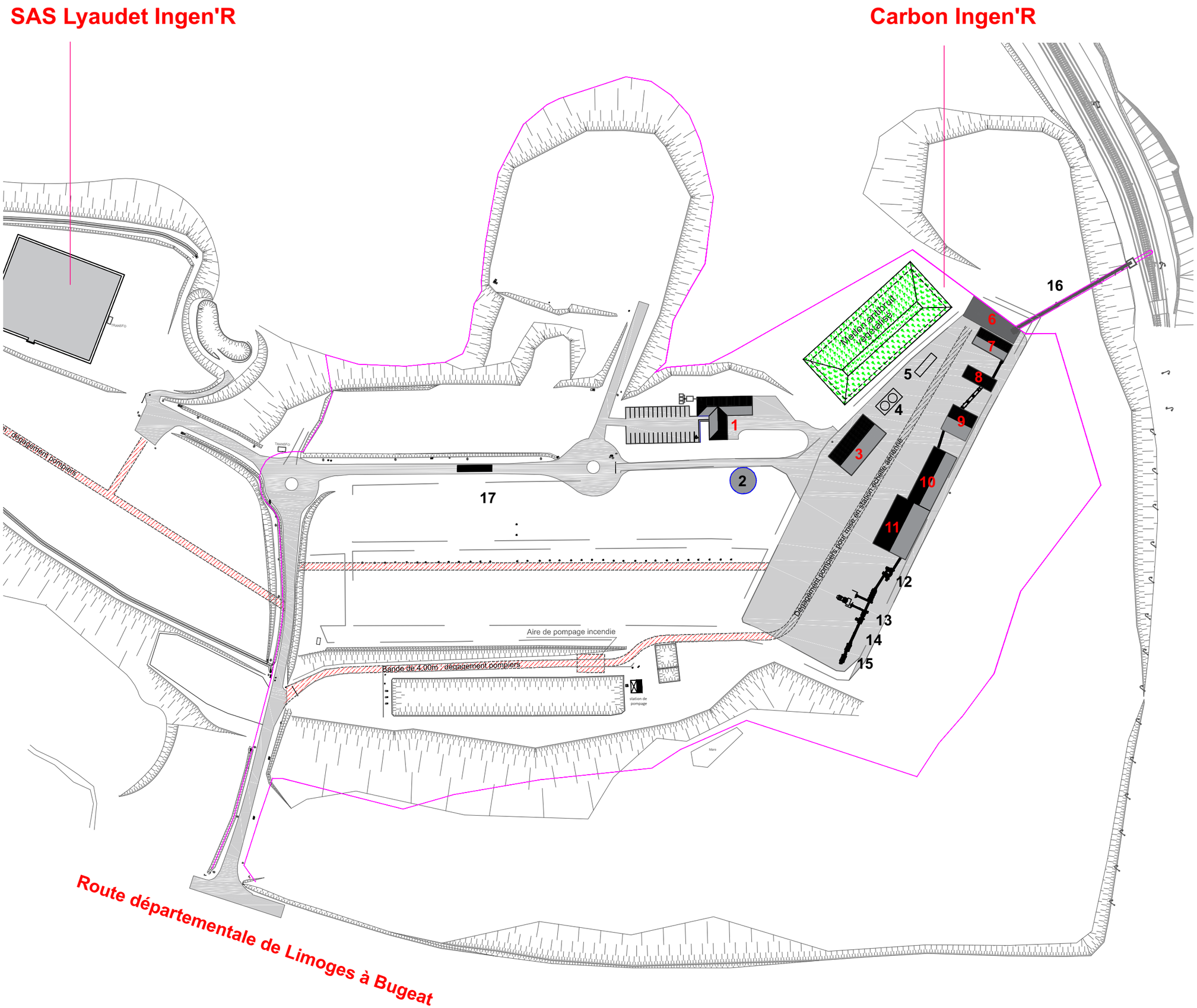

1	Bureaux / Vestiaires / Atelier
2	Bache à eau industrielle métallique (Diamètre 14m50 / 4m50 de hauteur)
3	Chaudière huile thermique
4	Silos à cendres
5	Aérocondenseurs
6	Stockage pellets torréfiés
7	Pelletisation
8	Refroidissement direct
9	Réacteur de torréfaction
10	Sécheur
11	Aire de stockage intermédiaire
12	Broyeur fin
13	Séparateur élements indésirables
14	Séparateur métaux
15	Prébroyage
16	Convoyeur
17	Bascule

Les éléments notés en rouge font l'objet d'une fiche graphique

	Emprise au sol (m2)	Surface de plancher (m2)
1	461,7	384,45
2	176,7	
3	495	475,3
4	98	
5	56	
6	330,6	326,4
7	199,15	187,3
8	126	
9	225	
10	458,25	
11	603,5	
12		
13		
14		
15		
Total	3229,9	1373,45

Plan de repérage
Tableau des surfaces

N

Ech.: 1/2000ème

Vue 1

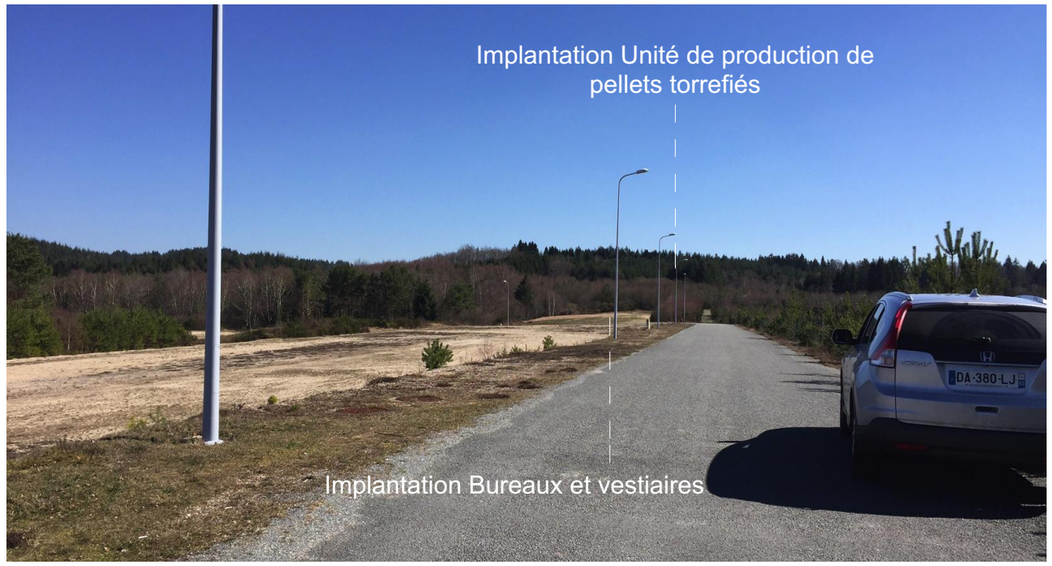

Vue 2

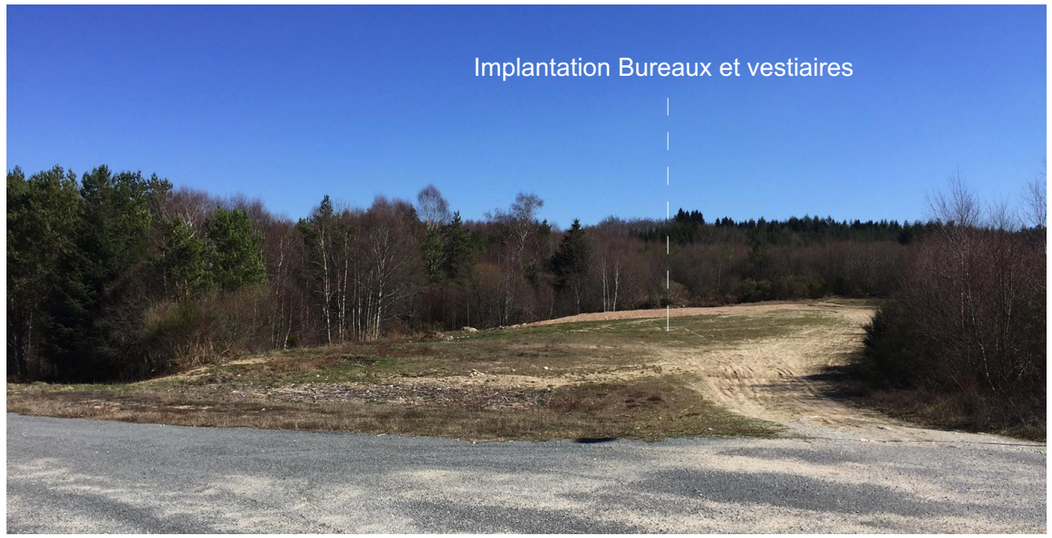

Vue 3

Vue aérienne

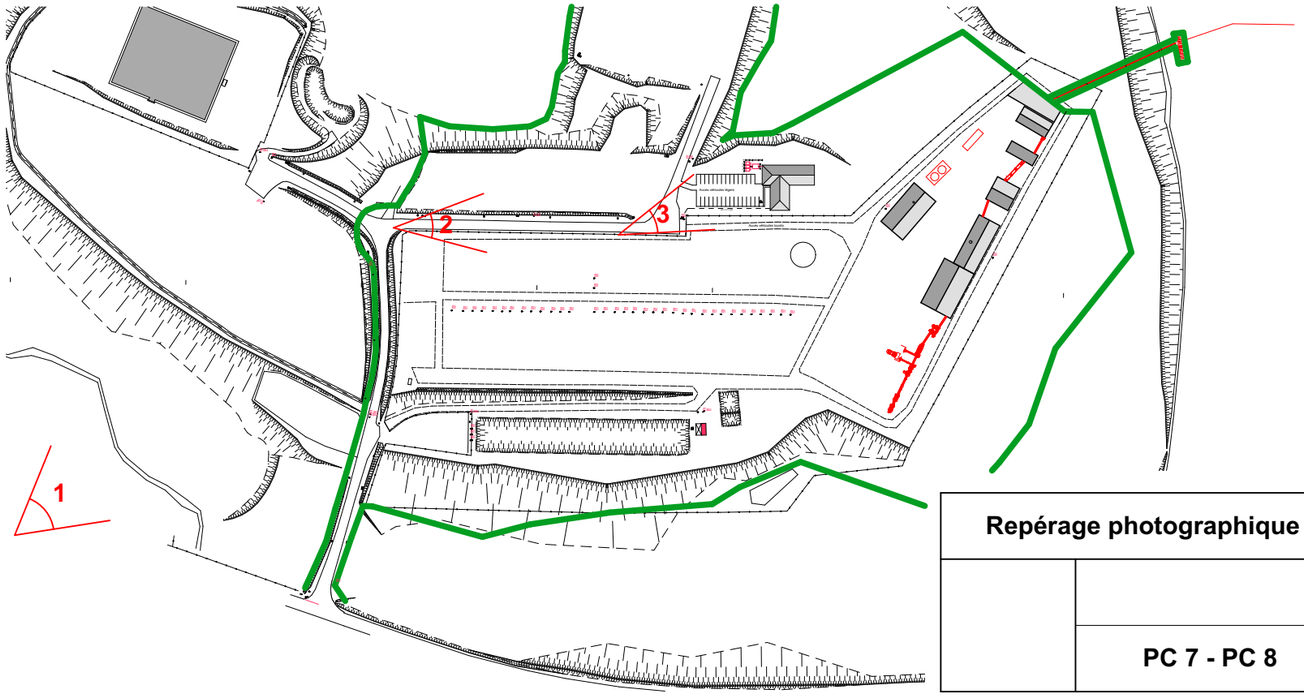

Repérage photographique	
	PC 7 - PC 8

Contexte géographique et paysagé :

Le terrain considéré est implanté sur la zone artisanale Bois de Bugeat Viam ; Cette zone fut créée suite à la tempête de 1999 par les collectivités locales comme aire de stockage bois à coté d'une gare bois aménagée. Le terrain légèrement vallonné profite de vastes plateformes entièrement planes aménagées lors de la création de la zone artisanale. Il bénéficie d'une situation privilégiée à proximité immédiate de Bugeat, le long de la D679, dans un contexte environnemental et paysagé de grande qualité : le paysage environnant se caractérise par une alternance de haies bocagères et de massifs boisés, qui ouvrent des perspectives visuelles sur les différents massifs voisins. La végétation invasive ayant proliféré sur les plateformes fera l'objet d'un débroussaillage. Le reste des plantations et du biotope existant ne seront pas touchés; seul un merlon entièrement végétalisé sera créé ; il permettra d'isoler visuellement le site avec les habitations voisines au loin. Aucune plantation complémentaire n'est prévue. La végétalisation du merlon se fera de manière naturelle.

Description du projet:

Le projet consiste à construire une unité de pellets de bois torréfiés sur le site de la zone artisanale de Bugeat / Viam et bénéficier ainsi de l'ensemble des infrastructures existantes jamais utilisées; la proximité de la gare est un atout non négligeable pour le transport et la distribution du produit fini. La société CIBV aura en charge la transformation de plaquettes forestières en pellets torréfiés.

La division de l'unité foncière se fera après l'obtention du permis de construire par le biais d'une division primaire.
La société Lyaudet bénéficie d'un droit de passage pour accéder à sa parcelle.

1 - Organisation / Implantations / Constructions :

L'aménagement se décompose en 2 espaces distincts mais indissociables pour assurer une gestion et une organisation rigoureuse au niveau du site:

* la partie en contrebas du site accueille le bâtiment de bureaux et de vestiaires ainsi qu'un atelier ; le bâtiment est une construction classique en parpaing enduit (couleur T30), couvert par une toiture en bac acier couleur ardoise et avec des menuiseries PVC blanches. Une bâche à eau industrielle en métal couleur acier galvanisé est implantée à proximité du bâtiment.

* la partie en contrehaut regroupe le pole technique avec une suite de bâtiments industriels et d'équipements spécifiques qui répondent à un process clairement définis. Ces bâtiments de dimensions variables sont tous construits en ossature métallique et recouverts de bac acier couleur anthracite RAL 7016; selon les équipements qu'ils abritent, ils peuvent soit ne recevoir aucun bardage, soit être habillés en bac acier couleur dito couverture (RAL 7016)

2 - Terrassement / Voiries :

L'accès des véhicules n'est pas modifié et se fait depuis l'angle Sud ouest de la parcelle, le long de la route départementale D979 ; il présente un empattement suffisant à sa jonction avec la voie de desserte pour l'accès de véhicule de type poids lourds.

Le réseau de desserte interne est existant et sera prolongé pour desservir les nouvelles installations. Toutes les structures viaires créées seront en tricouche et dimensionnées pour permettre la circulation de véhicules de type poids lourds. Dans tous les cas, la largeur de passage ne sera pas inférieure à 5 m.

Aucun cheminement piéton n'est prévu.

Les cheminements de dégagement pompier sont matérialisés sur le plan de masse. Il s'agit d'une surface définie en accord avec le SDIS qui devra restée libre et accessible aux engins de lutte contre l'incendie ; la plupart de ces cheminements sont en stabilisés et sont existants. Seul la partie du dégagement pompier localisée au milieu des cheminement du pole de production de pellets sera en tricouche. La largeur de passage ne sera pas inférieure à 4 m.

L'implantation du pôle technique et des bureaux nécessite la réalisation de plateformes présentant des faibles dénivelées. Les plateformes d'origines étaient destinées au stockage de matériaux. Il est donc nécessaire de réaliser des terrassements importants afin de retrouver une surface plane avec une légère déclivitée et permettre une optimisation en terme d'usage et de développement de cet espace industriel et technique. Une partie de ces déblais seront directement utilisés pour combler les parties destinées à être remblayée, le reste sera régalé sur place en périphérie des zones de stockage du bois (hors zones humides et sensibles). Cette configuration et ce remodellage de la plateforme permettent une meilleure intégration des équipements industriels dans leur environnement.

Le merlon sera bâti en réutilisant les restes de caoutchouc présent sur les anciennes zones de stockage du site. Il sera en suite recouvert de terre végétale (cf détails sur plan).

3 - Equipements :

a - Clôtures et portails : Une partie des clôtures sont existantes et ne sont pas modifiés ; Elles sont constituées par 2 types de grillages souple (hauteur de 1500 et de maille rectangulaire de 50x100) et panneaux rigides (hauteur 2 mètres avec maille rectangulaire de 65x250). Les clôtures créées sont notifiées sur le plan de masse et seront identiques à celles existantes.

Portail

Grillage maille souple

Panneaux rigides

b - Luminaires : Les lampadaires (au nombre de 15) existants ne seront pas modifiés. Il est prévu de rajouter des projecteurs sur les façades des bâtiments construits.

c - Bascule : La bascule sera encastrée au niveau de la voirie; elle sera en métal et aura une dimension de 3*20m.

d - Convoyeur et trémie : Il s'agit d'un équipement technique qui permet d'alimenter les wagons de frêt en pellets par un système de tapis roulant aérien ; Un chemin de maintenance est aménagé le long du tapis roulant en partie aérienne. La configuration de cet équipement est décrite au travers des planches graphiques.

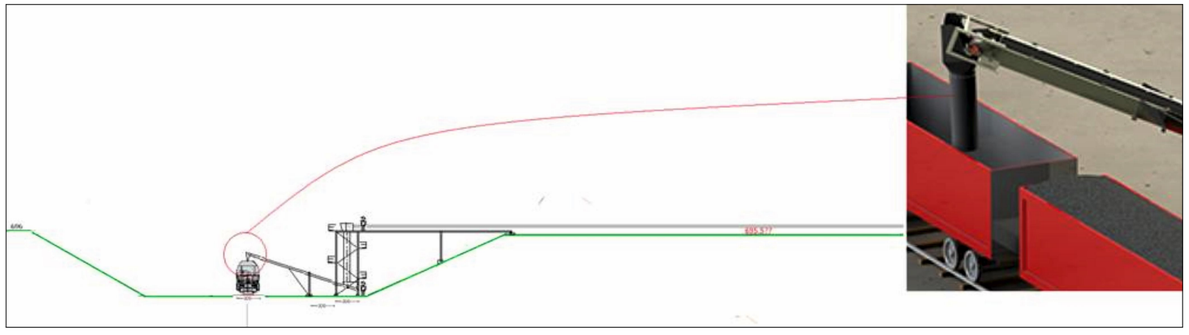

Schéma de principe

3 - Lutte contre l'incendie :

La défense contre l'incendie est existante; elle est complétée par l'implantation d'une bâche à eau à proximité immédiate de la chaudière. Cette bâche à eau sera en acier galvanisé ainsi qu'une aire de pompage à proximité immédiate du bassin sud.

4 - Réseaux et assainissement :

Le raccordement en AEP, PTT et EDF se fera sur les réseaux existants, ces derniers étant déjà opérationnels depuis la réalisation de la zone artisanale. Les réseaux d'évacuation des eaux de pluie et de ruissellement assureront le rejet de ces dernières directement dans les fossés alentours. Les eaux usées et eaux vannes seront quant à elle traitées par un système d'assainissement autonome de type ECOFLO dimensionnée pour 15 Equivalents habitants (Gamme filtre à fragments de coco en polyéthylène). Les eaux de ruissellement de la plateforme de l'unité de production de pellets seront stockées et réceptionnnées dans un bassin tampon de déshuilage avant d'être rejetées dans le milieu naturel.

5 - Planning :

Ces travaux seront réalisés en une seule tranche de 24 mois.

Notice descriptive	
	PC 4

Intégration paysagère

Intégration	
	PC 6